



Vous maîtrisez des compétences du métier d'

## JARDINIER/JARDINIÈRE

Faites-les reconnaître dans un Centre de validation !

Après la réussite d'une épreuve de validation (mise en situation professionnelle), vos compétences seront reconnues officiellement par la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Obtenez alors un ou plusieurs Titre(s) de compétence associé(s) au métier de jardinier(ère).

Le Titre de compétence est un document officiel qui atteste de votre maîtrise d'une partie de métier.

Vous pouvez l'utiliser pour augmenter vos chances de décrocher un job et pour accéder plus facilement à des formations.

### Qu'est-ce que le métier "Jardinier(ère)" ?

Ce métier fait actuellement l'objet d'une révision. Cette révision n'affecte pas la valeur des Titres délivrés. A partir du 04 janvier 2021, les Titres seront délivrés sur base de nouvelles épreuves. Les informations relatives à ces nouvelles épreuves seront disponibles sur notre site à cette date. Nous vous invitons à prendre contact avec les Centres de validation pour de plus amples renseignements. Appellations associées :

- Jardinier d'entretien
- Jardinier d'aménagement
- Ouvrier parcs et jardins
- Chef jardinier

Définition du métier : Le jardinier prend part à l'implantation, à l'aménagement et à l'entretien d'espaces verts, de parcs, de jardins et de surfaces engazonnées, en milieu privé et/ou public. A cet effet, il utilise un outillage à main et/ou des outils et engins motorisés. Il participe à l'implantation, à l'aménagement et à l'entretien en milieu urbain et rural, ainsi qu'à la protection de l'environnement. Il travaille dans le respect des consignes reçues, des règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement en vigueur, dans le cadre général du bien-être au travail.

### Comment obtenir un Titre de compétence ?

Pour faire valider vos compétences et obtenir un Titre de compétence, il vous faut réussir une épreuve de validation (mise en situation professionnelle).

Celle-ci est gratuite moyennant la demande et l'inscription préalable auprès du Centre de validation.

### Qui peut se présenter à ces épreuves de validation ?

Toute personne (H/F) à partir de 18 ans, quelle que soit la manière dont elle a acquis ses compétences.

### Titres disponibles



## Réaliser l'entretien d'un espace vert

### Quelles compétences seront vérifiées lors de l'épreuve ?

#### Entretien des surfaces engazonnées

- Tondre une pelouse
- Aligner les bordures
- Fertiliser et amender

#### Former et tailler des haies

- Reconnaître les différents types d'arbustes et les arbrisseaux.
- Tailler dans la forme donnée (boule, cube, ligne droite)
- Fertiliser et amender

#### Entretien des parcelles plantées

- Reconnaître les différentes plantes et les adventices
- Travailler le sol
- Désherber (manuellement, mécaniquement ou chimiquement)
- Adapter la taille à la plante
- Eliminer tout ou partie des plantes déflouries ou abîmées
- Fertiliser et amender la parcelle
- Arroser selon les exigences

#### Maintenir l'équipement en bon état de fonctionnement

- Vérifier l'état du matériel avant utilisation (niveau d'huile, propreté des filtres à air, huile...)
- Nettoyer le matériel après usage

### Sur base de quels critères le jury jugera-t-il votre travail ?

- Les végétaux ornementaux sont reconnus (tout au long de l'épreuve)
- La tonte de la surface engazonnée est réalisée complètement
- L'entretien d'une haie est réalisée avec netteté
- L'entretien des parcelles plantées est réalisé entièrement
- Les règles de sécurité et environnementales sont respectées



## Durée de l'épreuve

La durée de l'épreuve de validation est fixée à 6 heures (non comprises les formalités d'ouverture et de clôture).

## Réaliser l'aménagement d'un espace vert

### Quelles compétences seront vérifiées lors de l'épreuve ?

#### Implanter un gazon

- Préparer le terrain
- Profiler le terrain
- Amender
- Semer ou plaquer le gazon
- Plomber

#### Choisir les végétaux adéquats

- Reconnaître les principaux végétaux utilisés pour l'aménagement des espaces verts
- Prélever les végétaux en fonction de l'espace à aménager (avec plan fourni ou non.)

#### Préparer les aménagements à réaliser

- A partir de repères topographiques, organiser sur le terrain, par piquetage, et mesurage, l'aménagement à réaliser
- Réaliser les profils (déblais et remblais)
- Drainer le sol

#### Réaliser les plantations

- Préparer les plantes
- Préparer le terrain
- Creuser les fosses de plantation
- Amender
- Planter
- Tuteurer, haubaner, ancrer
- Pailer

#### Maintenir l'équipement en bon état de fonctionnement



- Vérifier l'état du matériel avant utilisation (niveau d'huile, propreté des filtres à air, huile...)
- Nettoyer le matériel après usage

## Sur base de quels critères le jury jugera-t-il votre travail ?

- Les végétaux ornementaux sont reconnus (tout au long de l'épreuve)
- Le travail du sol est réalisé
- Le gazon est implanté
- L'allée est réalisée
- Les végétaux sont plantés
- Les règles de sécurité et environnementales sont respectées

## Durée de l'épreuve

L'épreuve dure 6 heures.

## Plus d'informations ?

### Renseignez-vous !

En Région wallonne auprès d'un Carrefour Emploi Formation

- Carrefour Emploi Formation d'Arlon T. 063 67 03 32
- Carrefour Emploi Formation de Charleroi T. 071 23 05 03
- Carrefour Emploi Formation de Huy T. 085 27 41 31
- Carrefour Emploi Formation de La Louvière T. 064 23 90 50
- Carrefour Emploi Formation de Marche-en-Famenne Tél 084 24 58 61
- Carrefour Emploi Formation de Liège T. 04 254 57 42
- Carrefour Emploi Formation de Mons T. 065 38 21 00
- Carrefour Emploi Formation de Mouscron T. 056 85 51 50
- Carrefour Emploi Formation de Namur T. 081 48 67 07
- Carrefour Emploi Formation de Brabant Wallon T. 067/ 88 42 40
- Carrefour Emploi Formation de Tournai T. 069 88 11 00
- Carrefour Emploi Formation de Verviers T. 087 59 03 00

N° vert du Forem : 0800/93 947

[www.leforem.be](http://www.leforem.be)

En Région bruxelloise auprès de Bruxelles Formation Carrefour



T. 0800 555 66

**Vous souhaitez vous inscrire en tant que candidat ?  
Vous connaissez suffisamment le métier de Jardinier(ère) ainsi que ses exigences.  
Vous disposez d'assez d'informations sur la manière dont vos compétences vont être évaluées.**

**Prenez rendez-vous !**

Aux Centres de validation de :

- Centre de compétence Forem-Secteurs verts - 068/25 11 79
- Centre de validation de l'enseignement de promotion sociale de Libramont - 061 22 46 71
- Centre de validation des compétences de l'EPS Huy-Waremme - 04/279.37.37



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LES AUTORITÉS PUBLIQUES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR